

Le montant des retraites et le niveau de vie des retraités

Trois indicateurs sont généralement retenus pour apprécier les revenus d'un retraité : le montant de la retraite, le taux de remplacement (qui rapporte le montant de la retraite au revenu d'activité de fin de carrière) et, plus globalement, le niveau de vie (qui prend en compte tous les revenus du ménage dans lequel vit le retraité).

Le montant de la retraite

Un retraité reçoit, le plus souvent, **plusieurs pensions** en fonction des régimes auxquels il a cotisé pendant sa carrière (voir la fiche 1). Sa retraite totale est ainsi la somme de pensions de droit direct (pensions de base et pensions complémentaires acquises en contrepartie de l'activité professionnelle, par opposition aux pensions de réversion), d'éventuelles pensions de réversion (versées par les régimes de base et complémentaires aux veufs et aux veuves) et, pour les parents de trois enfants ou plus, de majorations de pension versées à ce titre.

Pour un retraité vivant en France, le montant moyen de la **retraite totale**, brut de prélèvements sociaux, s'élevait en moyenne à 1 431 euros par mois fin 2008 : 1 740 euros pour les hommes et 1 157 euros pour les femmes.

Dans ce total, le montant de la **retraite de droit direct** représentait en moyenne 1 245 euros par mois. La retraite de droit direct dépend du parcours professionnel à travers la durée d'assurance et le salaire de référence (voir la fiche 2). La durée d'assurance ou, directement, le montant de la retraite peuvent être majorés au titre de périodes d'interruption d'activité involontaire comme le chômage ou la maladie, au titre de l'éducation des enfants, ou encore pour atteindre les minima de pension (voir la fiche 10). L'ensemble de ces dispositifs de solidarité représente en moyenne un cinquième du montant de la retraite hors réversion. Les femmes et les assurés à bas salaires en sont les principaux bénéficiaires.

Le montant moyen de la retraite de droit direct des **femmes** est toutefois inférieur de moitié à celui des hommes (1 657 euros pour les hommes et 879 euros pour les femmes fin 2008, hors les majorations de pension pour enfants), car les femmes qui sont aujourd'hui à la retraite présentent une durée d'assurance plus courte

et un salaire de référence plus faible que les hommes. L'écart entre hommes et femmes se réduit toutefois au fil des générations et devrait continuer à se réduire pour les générations futures de retraités :

- ▶ la **durée d'assurance** validée par les femmes, qui augmente au fil des générations, rejoindrait en moyenne celle des hommes pour les générations nées après 1960. Les interruptions d'activité liées aux naissances demeurent fréquentes parmi les femmes les plus jeunes, mais elles seraient compensées dans le calcul de la pension par les ajouts de trimestres au titre des enfants (MDA et AVPF, voir la fiche 10).
- ▶ les écarts de **salaire de référence** entre hommes et femmes devraient en revanche perdurer, car les écarts salariaux se maintiennent sur le marché du travail et 30 % des femmes, contre seulement 7 % des hommes, travaillent à temps partiel.

Durant la retraite, les pensions de chaque retraité sont revalorisées annuellement, en règle générale selon l'évolution des prix. Pourtant, le montant moyen de la retraite de droit direct servie à l'ensemble des retraités a progressé, en plus de l'inflation, de 1,2 % par an en moyenne entre 2004 et 2011 (+ 0,9 % pour les hommes et + 1,9 % pour les femmes). Ce montant augmente plus vite que les prix d'année en année, car la population des retraités se renouvelle et les nouveaux retraités ont en moyenne une retraite plus élevée que ceux qui décèdent. **L'évolution de la retraite moyenne** au fil du temps (et des générations) résulte de différents facteurs : la progression du salaire de référence plus importante que celle des prix, l'augmentation de la durée d'assurance validée par les femmes, la généralisation des régimes complémentaires depuis les années 1960, ainsi que l'extension du salariat, la retraite des salariés étant en moyenne plus élevée que celle des non-salariés.

Le taux de remplacement

Le **taux de remplacement** net désigne le rapport entre le montant de la retraite, au moment du départ à la retraite, et le revenu d'activité de fin de carrière, ces montants étant calculés nets de prélèvements sociaux. Pour les anciens salariés du secteur privé, il est la somme du taux de remplacement assuré par la CNAV et de ceux

assurés par les régimes complémentaires ARRCO et AGIRC (pour les cadres).

Le taux de remplacement net permet d'apprécier la baisse du revenu individuel lors du passage à la retraite. Il n'est toutefois pas évident de définir un salaire de fin de carrière pertinent, car les situations de non-emploi (chômage, invalidité, etc.) sont fréquentes à l'approche de la retraite (*voir la fiche 11*), de même que les passages à temps partiel, qui affectent directement le montant du salaire. Pour définir un **salaire représentatif de la fin de la carrière**, il peut ainsi être préférable de retenir le salaire moyen des cinq dernières années passées en emploi à temps complet, ce qui est fait pour les statistiques suivantes.

Les taux de remplacement nets pour les anciens salariés à carrière complète ont été globalement stables entre ceux nés en 1934 et ceux nés en 1942 (dernière génération partie intégralement à la retraite pour laquelle les informations sont disponibles). Pour les anciens salariés du secteur privé à carrière complète de ces générations, les taux de remplacement nets assurés par la CNAV ont eu tendance à diminuer tandis que ceux assurés par les régimes complémentaires ont augmenté.

Parmi les anciens salariés nés en 1942 – à carrière complète ou non –, la moitié a obtenu un taux de remplacement net inférieur à 74,3 %, et l'autre moitié un taux de remplacement net supérieur. Le taux de remplacement net est cependant très variable d'une personne à l'autre.

Les taux de remplacement nets sont, en première analyse, du même ordre de grandeur pour les anciens salariés du **secteur public** et pour les anciens salariés du **secteur privé** nés en 1942, de l'ordre de 74-75 % pour la médiane ; le taux de remplacement net est ainsi supérieur à cette valeur pour la moitié des personnes et inférieur pour l'autre moitié.

Les taux de remplacement nets sont toutefois un peu plus variables d'une personne à l'autre dans le secteur privé que dans le secteur public : le seuil en dessous duquel se situent les 25 % de personnes ayant les taux de remplacement les plus bas y est en effet un peu plus faible (63,2 % contre 65,2 %), tandis que le seuil au-dessus duquel se situent les 25 % des personnes ayant les taux les plus élevés est supérieur (86,1 % contre 83,6 %).

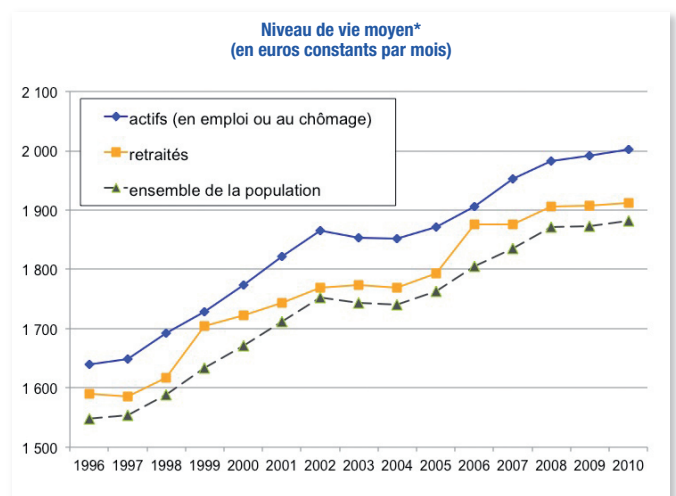
Cette apparente proximité des taux de remplacement entre anciens salariés des secteurs privé et public ne permet cependant pas de juger de l'**égalité de traitement** entre les deux catégories en matière de retraite, en raison des différences de carrière et de conditions de travail, et du fait que la population des anciens fonctionnaires est en moyenne plus diplômée et plus féminine.

Le niveau de vie des retraités

Les retraités ont des revenus inférieurs aux actifs, mais ces derniers ont souvent des enfants à charge. Il convient donc de comparer le niveau de vie, qui rapporte tous les revenus du ménage à sa taille mesurée en nombre d'unités de consommation (*voir les définitions en encadré*).

En France, le **niveau de vie moyen** des retraités est aujourd'hui proche de celui des personnes actives (en emploi ou au chômage). Cette situation prévaut depuis une quinzaine d'années. Le constat était très différent en 1970, avant la montée en charge des régimes de retraite et la généralisation des régimes complémentaires, puisque le niveau de vie moyen des retraités était alors inférieur à celui des actifs d'environ 20 % à 30 %. Le constat est également différent à l'étranger : le niveau de vie moyen des plus de 65 ans est sensiblement inférieur à celui de l'ensemble de la population au sein de l'OCDE (-18 % selon les dernières données disponibles en 2006).

Niveau de vie des retraités, des actifs et de l'ensemble de la population entre 1996 et 2010



* Voir encadré définitions.

Source : INSEE.

Le niveau de vie moyen des retraités apparaît un peu supérieur à celui de l'ensemble de la population, car la population comprend, outre les actifs et les retraités, d'autres personnes dont le niveau de vie est souvent faible : enfants, étudiants, femmes au foyer, invalides, etc.

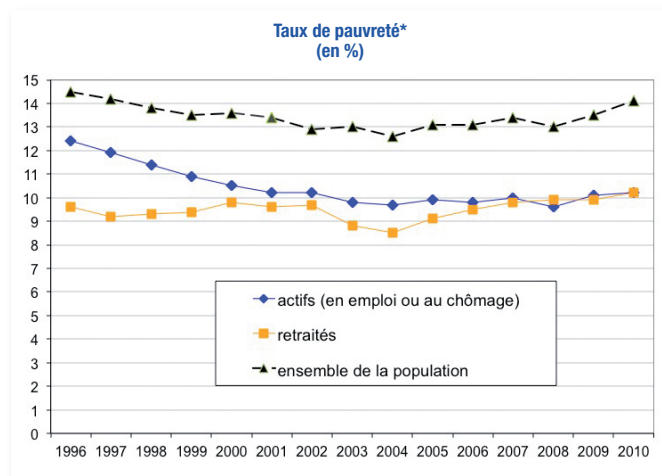
Par ailleurs, les retraités possèdent en moyenne un **patrimoine** plus important que le reste de la population. Plus souvent propriétaires de leur résidence principale, ils possèdent aussi en moyenne plus de biens immobiliers et de placements financiers, susceptibles de leur apporter des revenus du patrimoine, et ils ont moins d'emprunts à rembourser. Au total, alors que le patrimoine médian (net d'emprunts) de l'ensemble de la population était de 114 000 euros en 2010 (un ménage sur deux possédait moins de 114 000 euros de patrimoine, tandis qu'un ménage sur deux en possédait plus), le patrimoine médian des retraités s'élevait à 167 000 euros pour les anciens salariés et à 282 000 euros pour les anciens non-salariés (hors agriculteurs).

La **comparaison des niveaux de vie** est quelque peu modifiée selon que l'on prenne ou non en compte les revenus du patrimoine et la propriété de la résidence principale. D'après les données disponibles les plus récentes portant sur l'année 2006, le rapport entre le niveau de vie moyen des retraités et celui des actifs s'établit ainsi à 0,85 hors revenus du patrimoine, 0,98 y compris revenus du patrimoine (qui est la définition retenue dans cette fiche pour estimer les niveaux de vie) et 1,03 en ajoutant la valeur locative de la résidence principale pour les propriétaires.

Les inégalités de niveau de vie sont importantes parmi les retraités, mais un peu plus faibles que parmi les actifs : en 2010, 10 % des retraités ont un niveau de vie inférieur à 960 euros par mois et par unité de consommation, tandis que 10 % des retraités ont plus de 3 080 euros par mois et par unité de consommation.

Le **taux de pauvreté** des retraités, c'est-à-dire la proportion de retraités dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (*voir les définitions en encadré*), est proche de celui des actifs : 10,2 % en 2010 pour les deux catégories. Le taux de pauvreté des retraités ainsi que

celui des actifs (en emploi ou au chômage) est cependant inférieur à celui de l'ensemble de la population (14,1 % en 2010), compte tenu de la fréquence de la pauvreté parmi les personnes qui ne sont ni actives ni retraitées (enfants, étudiants, femmes au foyer, invalides, etc.).



* Voir encadré définitions.

Source : INSEE.

La pauvreté des retraités demeure concentrée sur les personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules, qui sont pour la plupart des veuves. Entre 1996 et 2010, le taux de pauvreté de ces personnes a eu tendance à augmenter tandis que celui des personnes âgées de 65 à 74 ans a légèrement baissé. ■

Définitions

Le **niveau de vie** s'obtient en divisant le revenu total du ménage (net d'impôts) par un nombre d'**unités de consommation** (uc) calculé en fonction du nombre de personnes vivant dans le ménage : on compte 1 uc pour un adulte seul ou 1,5 uc pour un couple, plus 0,3 uc pour chaque enfant de moins de 14 ans et 0,5 uc pour chaque enfant de 14 ans ou plus. Par exemple, un couple de retraités dont les deux retraites s'élèvent à 1 600 euros et 800 euros, et les revenus de l'épargne à 300 euros, a un niveau de vie de $(1\ 600 + 800 + 300) / 1,5 = 1\ 800$ euros par unité de consommation.

Le **taux de pauvreté** désigne la proportion de personnes pauvres. Une personne est pauvre si elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble de la population (niveau de vie en-deçà duquel vit la moitié de la population et au-delà duquel vit l'autre moitié de la population). Il s'élevait à 964 euros par mois et par unité de consommation en 2010.